

> BILLET CITOYENNETE, JUSTICE ET AIDE A LA JEUNESSE



10-04-2020

Les différentes formes d'implication citoyenne

Après avoir voté, tu as peut-être le sentiment que ton implication dans la vie politique en tant que citoyen s'arrête là et ça peut être frustrant !

Sache toutefois qu'il existe plusieurs manières de continuer à t'investir en tant que citoyen, que ce soit via des procédures dites "institutionnalisées", ou des moyens moins officiels.

Infor Jeunes fait le point pour toi !



MOYENS INSTITUTIONNALISÉS

Tu souhaites davantage t'investir dans la vie politique? Il existe plusieurs moyens pour participer à l'élaboration des textes officiels.

INTERPELLATION DES POLITIQUES

Ce premier moyen d'action te permet d'interpeller le collège communal ou provincial (pouvoir exécutif) directement sur leurs projets. Tu peux ainsi poser toutes les questions liées aux compétences qui dépendent de ta commune ou de ta province lors des conseils communaux ou provinciaux (pouvoir législatif). Tu dois donc bien poser tes questions au collège lors du conseil. Attention, tu dois avoir 18 ans pour pouvoir interpeller des politiques.

CONSEILS CONSULTATIFS

Le conseil communal ou provincial peut instituer un conseil consultatif. Celui-ci a pour mission de faire participer un groupe de citoyens qui rédigent des avis sur une ou plusieurs thématiques. Renseigne-toi régulièrement sur les appels à candidature lancés par ta commune ou ta province à cet effet. Il n'y a aucune limite d'âge.

CONSULTATIONS POPULAIRES

Tu peux également participer ou initier une consultation populaire, si tu as plus de 16 ans. Il s'agit d'un mécanisme de vote par lequel on demande à la population de donner son avis en répondant à une question par « oui » ou par « non ».

La consultation populaire peut être organisée au niveau communal, provincial ou même régional. Sache toutefois qu'elle n'a pas de force contraignante pour le politique, ce qui signifie que l'autorité n'est pas liée par les résultats et qu'il lui revient d'y donner les suites qu'elle juge utiles.

MOYENS NON-INSTITUTIONNALISÉS

Dans ta vie de tous les jours, tu peux vouloir prendre certaines initiatives qui sont de véritables implications citoyennes.

MODIFICATION DE TON MODE DE VIE

Dans ta vie quotidienne, tu peux prendre des décisions politiques indirectes (comme par exemple, prendre le vélo plutôt que la voiture pour te rendre à l'école) pour exprimer certaines de tes opinions.

CONTESTATION CITOYENNE

Les politiques prennent parfois des décisions pour lesquelles tu souhaites montrer ton soutien ou ton opposition. Dans ce cas, tu peux participer à des rassemblements où tu défendras ou dénonceras ton opinion politique. Tu peux également aller un pas plus loin en revendiquant ton droit de grève, en arrêtant de travailler ou d'aller à l'école.

DIVERSES IMPLICATIONS CITOYENNES

Enfin, tu peux également t'investir dans un groupe, qui peut être une association, un groupe sportif, un syndicat, ou un parti politique et qui te permet de défendre ou d'organiser des projets transmettant tes valeurs et tes idées.

PLUS D'INFOS ?

- www.elections.inforjeunes.be
- Le code de la démocratie locale
- Décret relatif à la consultation populaire